



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

CAB VB/CF/DGOS/PEGASE : D-19-028111

Paris, le

26 JAN. 2020

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis votre rapport de la deuxième visite du centre de détention de Tarascon (Meurthe-et-Moselle) effectuée du 3 au 11 décembre 2018. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certains points relevés par vos contrôleurs portant sur la prise en charge sanitaire des personnes détenues dans cet établissement.

Je partage votre constat quant aux contraintes architecturales qui entraînent un sous dimensionnement des locaux de soins.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous un point de situation sur les observations relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues émises dans votre rapport :

- Recommandation n° 21 : le protocole concernant les modalités d'accès aux soins des personnes détenues est finalisé et sera signé prochainement par l'ensemble des acteurs.
- Recommandation n° 23 et 26 : un nouveau médecin coordonnateur va être nommé suite à une réorganisation de l'unité sanitaire. Il aura en charge la coordination clinique et institutionnelle de l'unité et pourra faire le lien avec la direction de l'établissement pénitentiaire sur la question spécifique de la prise en charge des personnes dépendantes.


.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

- Recommandation n° 25 : l'organisation des soins en addictologie est conforme au guide méthodologique de prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice. Ainsi, l'unité sanitaire prend en charge l'évaluation à l'entrée ainsi que les soins en détention et le CSAPA assure la préparation à la sortie. Toutefois, l'ARS s'efforce de renforcer l'intervention de ce dernier afin de mieux répondre aux besoins des personnes détenues.
- Recommandation n° 27 : depuis l'ouverture de l'UHSA, l'orientation des personnes détenues nécessitant une hospitalisation complète est organisée au niveau régional dans l'objectif d'adapter au mieux le soin proposé aux besoins de la personne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement


Agnès BUZYN